

En raison des directives gouvernementales, les bureaux de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez toujours nous joindre par téléphone ou par courriel. Nous sommes en mesure de répondre à vos besoins à distance. Il est aussi possible de venir porter des documents à nos trois bureaux en nous avisant au préalable.

Projet Folle avoine : appel à la participation des producteurs et conseillers (Yan Gosselin)



Le début du projet de recherche *La folle avoine résistante aux herbicides dans la région du Bas-Saint-Laurent : détection et lutte collaborative* vient d'être annoncé. Ce projet vise à réaliser le premier inventaire de la folle avoine (*Avena fatua* L.) résistante aux

herbicides du groupe 1 dans la région du Bas-Saint-Laurent, à identifier les pratiques agricoles associées au développement de la résistance aux herbicides et à utiliser des méthodes de science collaborative (« de vous par vous ») afin de développer et accroître le taux d'adoption des méthodes de lutte intégrée contre cette espèce dans la région. Pour la saison 2021, nous sommes à la recherche de collaborateurs dans la région du Bas-Saint-Laurent :

1. Soixante-quinze collaborateurs qui partageront les données du dépistage (folle avoine exclusivement) fait dans leur entreprise en 2021.
2. Soixante-quinze champs de grandes cultures (vente, autoconsommation ou production de semences) pour faire le dépistage (gratuit) de la présence de la folle avoine et prendre des échantillons pour réaliser (gratuitement) le test classique de résistance aux herbicides du groupe 1 (si applicable). Afin de profiter du dépistage et des tests de résistance gratuits, le producteur s'engage à remplir un formulaire sur l'historique de pratiques agronomique des champs dépistés.
3. Des collaborateurs (producteurs et conseillers) dans la région dont l'expertise sera importante pour aider à établir le portrait de la problématique de la folle avoine et aider à trouver des solutions adaptées à la réalité des producteurs de la région.

Si vous souhaitez être collaborateur au projet, nous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire disponible [ici](#). Si vous avez des questions, contactez l'équipe de malherbologie du CÉROM (Centre de recherche sur les grains) par courriel à inventaire@cerom.qc.ca ou par téléphone au 450 464-2715, poste 237.



FAITES DÉCOUVRIR VOTRE ENTREPRISE GRÂCE À L'APPLICATION MANGEONS LOCAL PLUS QUE JAMAIS!

(Mylène Gagnon)

Dès la fin du printemps, l'Union invitera les Québécois à visiter les producteurs agricoles qui ont un point de vente directe grâce à l'application **Mangeons local plus que jamais!** Celle-ci sera bonifiée avec des circuits thématiques, un programme de fidélité et d'autres nouveautés. Les critères d'admissibilité ont été assouplis permettant ainsi aux membres et non membres de l'UPA de s'inscrire à <https://mangeonslocal.upa.qc.ca/explorer>. L'initiative sera accompagnée d'une campagne promotionnelle d'envergure, déployée dans les régions du Québec et endossée par une dizaine de personnalités québécoises. Vous êtes invités à visionner le webinaire diffusé le 28 avril dernier sur la [plateforme U+](#) à <https://uplus.upa.qc.ca/> pour mieux connaître toutes les possibilités de l'application.



Effarouchement des oiseaux migrateurs (Chantale Dubé)

La Fédération régionale a mis en place le service d'effarouchement des oies et des bernaches. Celui-ci sera offert du lundi au vendredi, jusqu'aux environs de la fin mai, selon la présence de ces oiseaux migrateurs. Les effaroucheurs parcourent actuellement les secteurs vulnérables dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, et Les Basques. Vous pouvez signaler leur présence sur les terres agricoles en contactant M^{me} Chantale Dubé au 1 800 463-8001 ou au 418 856-3044 au Centre de services de La Pocatière. Il est important d'aviser un représentant de La Financière agricole du Québec (FADQ), dès le constat de dommages aux champs, soit au Centre de services à Rimouski au 418 727-3586 ou à Rivière-du-Loup au 418 867-1264. Une indemnité est versée lorsque les dommages causés par la sauvagine engendrent une perte de rendement supérieure à 10 %, que vous soyez un producteur agricole adhérent ou non aux



différents programmes de La FADQ. Nous vous rappelons que le *Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole* est issu de « Cultivons l'avenir 2 », une initiative fédérale et provinciale territoriale.

Canada Québec l'avenir 2

DU PERFECTIONNEMENT À VOTRE PORTÉE !



Formations en vedette

Excel aux entreprises acéricoles

- Formation adaptée aux réalités de votre entreprise
- Faire des tableaux, calcul, ...
- Date de la formation : 4 et 11 mai au Centre d'études collégiales du Témiscouata

Microsoft 365

- Vous désirez découvrir les possibilités qu'offre Microsoft 365 pour la gestion de votre entreprise acéricole. Avec cette formation, vous serez initié à Microsoft 365, vous développerez les bonnes pratiques pour gérer et partager vos documents avec One-drive et utiliserez un outil pour travailler et collaborer à distance avec Teams
- Date de la formation : 18, 25 mai et 1^{er} juin au Centre d'études collégiales du Témiscouata

Pour vous inscrire, contactez M^{me} Édith St-Amand
Tel. : 418-854-0604, poste 5001 ou 418 899-2968
Courriel : edith.saintamand@cctemiscouata.ca

DES FORMATIONS PEUVENT ÊTRE AJOUTÉES SELON VOS BESOINS!

POUR NOUS JOINDRE : Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
☎ 418 723-2424 ou 418 856-3044
☎ 1 800 463-8001
✉ bas-saint-laurent@upa.qc.ca

Centre de services de La Pocatière
1120, 6^e Avenue, bureau 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Centre de services de Saint-Antoine
125, rue du Carrefour
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0

Producteurs de bovins - Bonification du salaire de l'ouvrier spécialisé demandée (Marc Tétreault)

La Financière agricole a annoncé le versement de l'ASRA pour le secteur bovin. Le Programme ASRA est important pour les producteurs, mais il doit être ajusté. Le revenu des entreprises bovines a été au cœur des débats lors de l'assemblée générale 2021 des PBQ. Les délégués ont demandé, entre autres, de bonifier l'ASRA en appliquant les recommandations d'ajustement du salaire de l'ouvrier spécialisé (SOS) dans l'évaluation des coûts de production. En annexe, des informations sur les versements pour l'année 2020.

ACTIVITÉS À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

AGA Sidfor	13 mai 2021 (virtuel)
AGA SProdForestiers	20 mai 2021 (virtuel)



Programme ASRA 18,4 M\$ en soutien au secteur bovin

Avril 2021

[La Financière agricole du Québec](#) a versé plus de 18,4 M\$ aux producteurs de veaux d'embouche, de veaux de grain, de bouvillons et de bovins d'abattage dans le cadre du paiement final de l'année d'assurance 2020 au [Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles](#) (ASRA). Ces sommes permettront aux producteurs d'avoir accès à des liquidités dans un contexte où le prix de vente est inférieur au coût de production.

Pour les producteurs de veaux d'embouche, le paiement final s'élève à 13,2 M\$, ce qui représente 31,82 dollars par vache et 0,3645 dollar par kilogramme de veau vendu. Pour ce qui est des producteurs de veaux de grain, ils recevront 3,2 M\$, soit 42,22 dollars par veau vendu. Quant aux producteurs de bouvillons et de bovins d'abattage, ils recevront 2,1 M\$, soit 0,0787 dollar par kilogramme de gain de poids.

Ce paiement final porte à près de 89 M\$ le montant total versé au secteur bovin en 2020 par le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Rappelons que ce fonds est financé aux deux tiers par le gouvernement et au tiers par les producteurs.

Faits saillants sur le programme ASRA

- Programme de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production.
- Paiements versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.
- Une dérogation au programme ASRA en 2020 rend maintenant admissibles les veaux de grain dont le poids d'abattage se situe entre 180 kg et 190 kg. Les producteurs ont été compensés pour les veaux concernés lors du paiement final. Cela représente 9 630 veaux supplémentaires pour un montant total de 752 000 dollars.
- Programme financé aux deux tiers par La Financière agricole et au tiers par les adhérents. Les montants nets versés excluent les contributions des adhérents.
- En 2020, la contribution des producteurs de bovins a totalisé 30 M\$.
- Productions couvertes : agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.

Vous désirez approfondir vos connaissances sur nos programmes?

[Visionnez nos webinaires](#)

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

